Conseil Municipal du 30 septembre 2026

République Française
Département de l'Essonne

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des
Délibérations

n° 26.205

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	32
Représentés :	7
Excusés :	-
Absents :	-

Objet : **Personnel Communal – Mise à jour n°4 du tableau des effectifs de la ville**

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux-mille vingt-six, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire.

Marième GADIO, Sophie MINE, Norman CHARLES, Colette KOEBERLE, Nicolas ALLEOS, Leïla SAÏD, Frantz ISAMBERT, Monique BAILLOT, Tahar HACHICHI, Samia LEMTAÏ, Dominique DEVERNOIS, Adjoints.

Josiane SIMON, René REAL, Michèle DENEBOUR, Jeannette CLEM-BAKER, Bouchra KHIAR, Alain DENOUEL, Thierry BELVIGNE, Christina PEDRI, Stéphane VOGEL, Nestor YEPMENI, Daya TERKI, Florian GOURMELON, Binta SYLLA, Ouarda BOUZAKI, Kelly BOUSSARD, Bilal LAOUFI[1], Sophiane TERCHOUNE, Maxime GOMIS, Monique VERRET, Omar ALKALY, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Sébastien TSEN	par Sophie MINE
Bachir CHEKINI	par Nicolas ALLEOS
Faten BENHAMED	par Monique BAILLOT
Fouad SARI	par Colette KOEBERLE
Rémy FIZAMES	par Norman CHARLES
Sangeetha BERCHMAN	par Thomas CHAZAL
Aouicha TRAORE	par Kelly BOUSSARD.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.
Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Bouchra KHIAR est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

[1] Arrivé à 19 h 25, avant de procéder au vote de la première délibération inscrite à l'ordre du jour.

DRH
Affaire suivie par : Anne STRULLU

Conseil municipal du 30 septembre 2026

Délibération n° 26.205

Personnel Communal – Mise à jour du tableau des effectifs de la ville n°4

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2026-483 du 10 juin 2026 modifiant le statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu l'arrêté ministériel (NOR : ATDB2517727A) du 3 juillet 2026 fixant la liste, le niveau et le nombre des emplois administratifs supérieurs de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Administration générale-Finances », réunie le 22 septembre 2026 ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 30 septembre 2026 ;

Considérant les nouvelles dispositions applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Considérant l'organisation de la collectivité, les recrutements et l'évolution de carrière des agents ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	Ancienne situation				
Intitulé de l'emploi	**Quotité Temps de travail**	**Durée hebdo.**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Directeur Général des Services	TC	35h	A	Emploi fonctionnel	D.G.S 40 à 80 000 habitants
Directeur Général Adjoint Patrimoine et Cadre de vie	TC	35h	A	Emploi fonctionnel	D.G.A 40 à 150 000 habitants
Directeur général Adjoint Développement de la vie Locale	TC	35h	A	Emploi fonctionnel	D.G.A 40 à 150 000 habitants

Directeur Général Adjoint	TC	35h	A	Emploi fonctionnel	D.G.A 40 à 150 000 habitants
Responsable service Espaces verts -propreté	TC	35h	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal
Gestionnaire carrière-paie	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif pal 2ème classe
Enseignant artistique	TNC	7.5h (37.5%)	B	Assistant d'enseignement artistique territorial	Assistant d'enseignement artistique
Agent polyvalent Guichet Unique	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif
Educateur de jeunes enfants	TC	35h	B	Auxiliaire de puériculture territoriale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
Accueillant Petite Enfance	TC	35h	B	Auxiliaire de puériculture territoriale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
Accueillant Petite Enfance	TC	35h	B	Auxiliaire de puériculture territoriale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
Accueillant Petite Enfance	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique
Assistant-e administratif-ve	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif pal 1ère classe
Chargé-e d'accueil	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif pal 1ère classe
Directeur des politiques culturelles, évènementielles, sports et vie associative	TC	35h	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 1ère classe
Référent logement	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif pal 1ère classe
Responsable services des sports	TC	35h	B	Educateur des A.P.S	Educateur des A.P.S pal de 1ère classe
Responsable du pôle technique	TC	35h	C	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise pal
Assistant-e administratif-ve logement	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif pal de 1ère classe
Assistant-e administratif-ve logement	TC	35h	B	Rédacteur territorial	Rédacteur

	Nouvelle situation				
Intitulé de l'emploi	**Quotité Temps de travail**	**Durée hebdo.**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Directeur - Général des Services	TC	35h	A	Emploi fonctionnel D.G.S 40 à 150 000 habitants	*Classement indiciaire en référence à la grille d'administrateur 2ème grade*
Directeur Général Adjoint Patrimoine et Cadre de vie	TC	35h	A	Emploi fonctionnel D.G.A.S. 40 à 150 000 habitants	*Classement indiciaire en référence à la grille d'administrateur 1er grade*
Directeur général Adjoint Développement de la vie Locale	TC	35h	A	Emploi fonctionnel D.G.A.S. 40 à 150 000 habitants	*Classement indiciaire en référence à la grille d'administrateur 1er grade*
Directeur Général Adjoint Ressources et Modernisation	TC	35h	A	Emploi fonctionnel D.G.A.S. 40 à 150 000 habitants	*Classement indiciaire en référence à la grille d'administrateur 1er grade*
Responsable service Espaces verts -propreté	TC	35h	B	Technicien territorial	Technicien
Gestionnaire carrière-paie	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif pal 1èreclasse
Enseignant artistique	TNC	11.5h (57.5%)	B	Assistant d'enseignement artistique territorial	Assistant d'enseignement artistique
Agent polyvalent Guichet Unique	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif pal 2ème classe
Educateur de jeunes enfants	TC	35h	B	Educateur de jeunes enfants territorial	Educateur de classe supérieure

Accueillant Petite Enfance	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique
Accueillant Petite Enfance	TC	35h	B	Auxiliaire de puériculture territoriale	Auxiliaire de puériculture de classe normale
Accueillant Petite Enfance	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique pal 2ème classe
Référent administratif et financier	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique pal 2ème classe
Assistant-e administratif-ve	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif pal 1ère classe
Directeur des politiques culturelles et évènementielles	TC	35h	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 1ère classe
Travailleur social logement	TC	35h	A	Assistant socio-éducatif territorial	Assistant socio-éducatif
Responsable vie associative et réussite sportive	TC	35h	B	Educateur des A.P.S	Educateur des A.P.S pal de 1ère classe
Responsable service exploitation équipements sportifs	TC	35h	C	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise pal
Conseiller-ère logement	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif pal de 1ère classe
Conseiller-ère logement	TC	35h	B	Rédacteur territorial	Rédacteur

Article 2 - DÉCIDE de créer l'emploi suivant :

Intitulé de l'emploi	Quotité Temps de travail	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Directeur-rice Proximité et développement social	TC	35h	A	Attaché territorial	Attaché Attaché pal

Et de supprimer les emplois suivants :

Intitulé de l'emploi	Quotité Temps de travail	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Responsable service NTIC	TC	35h	B	Rédacteur territorial	Rédacteur pal 2ème classe
Directeur-rice Financier-ère adjoint-e	TC	35h	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif pal 2ème classe
Gestionnaire de la commande publique	TC	35h	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif pal 1ère classe
Accueillante Petite Enfance	TC	35h	B	Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture de classe normale
Gestionnaire financier-ère	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif
Enseignant-e artistique	TNC	4h (20%)	B	Assistant d'enseignement artistique territorial	Assistant d'enseignement artistique

Article 3 - PRÉCISE que les emplois créés seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L 332-8 et L 332-14 du code général de la fonction publique.

Article 4 - PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20260930-26-205-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 02/10/2026
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Signé numériquement le 01/10/2026

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)